

L'économie et l'Etat doivent être au service de l'homme

Double référendum sur la libre circulation des personnes et l'accord Schengen/Dublin

Comment les autorités de l'Union européenne prennent leurs décisions

«Nous prenons une décision, nous la mettons en discussion, nous attendons quelque temps pour voir ce qui se passe. Quand il n'y a pas de protestations véhémentes, parce que la plupart ne comprennent pas de quoi il retourne, nous continuons pas à pas jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible de revenir en arrière.»

Jean-Claude Juncker, premier ministre et ministre des finances du Luxembourg (*Der Spiegel* no 52/1999)

Contenu des accords

Extension de la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE

- Tout citoyen d'un pays de l'UE a le droit d'entrée, de séjour, d'accès à une activité salariée et d'établissement en tant qu'indépendant. (Art. 1 des dispositions de base)
- Tout prestataire de services étranger a le droit de fournir dans n'importe quel Etat de l'UE une prestation pour autant qu'elle ne dépasse pas 90 jours de travail effectif par année civile. (Art. 5)
- Tout citoyen d'un Etat de l'UE a le droit à l'égalité de traitement avec les nationaux en ce qui concerne l'accès à une activité économique et son exercice ainsi que les conditions de vie, d'emploi et de travail. (Art. 7)
- Il a le droit de demeurer sur le territoire après la fin d'une activité économique. (Art. 7)
- Il a droit à l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale. (Art. 8)
- Les membres de sa famille, quelle que soit leur nationalité, ont droit au séjour. (Art. 7)
- Ils ont également le droit d'exercer une activité économique quelle que soit leur nationalité. (Art. 7)
- Toute personne autorisée à séjourner a le droit d'acquérir des immeubles (Art. 7)

Mesures d'accompagnement

- Comme il est évident que cela entraînera une pression énorme sur les salaires, des «mesures d'accompagnement» ont été prévues pour y remédier quelque peu (p. ex. assouplissement de l'extension d'une convention collective quand les employeurs concernés emploient au moins 50% des salariés).
- Des contrôles accrus doivent empêcher les abus. Aussi 150 inspecteurs doivent être engagés dont les salaires seront payés pour 30% au maximum par la Confédération, le reste étant à la charge des cantons. Le fait est cependant que maintenant déjà un contrôle sur deux révèle un abus et cela alors que les Bilatérales I ne sont en vigueur que depuis un semestre.
- La liberté totale de circulation n'interviendra que petit à petit. Pour ce qui est des ressortissants des nouveaux Etats de l'UE, la préférence sera donnée pendant deux ans aux autochtones; ensuite, il y aura des contingents pendant 5 ans puis la liberté totale. (Ainsi les conséquences sociales sont un peu retardées, mais il s'agit là d'un écran de fumée destiné à rassurer la population. L'effet n'atteindra toute son ampleur que dans quelques années. En ce qui concerne la libre circulation avec l'Europe des 15, ce n'est que depuis le 1^{er} janvier 2004 que la préférence accordée aux autochtones et le contrôle préalable des salaires ont été supprimés. Les conséquences vont bientôt se faire sentir.)

Schengen

- Ouverture signifie en fait suppression des frontières: le contrôle des personnes n'est plus autorisé.
- Les enquêtes sous couverture doivent compenser cette absence de contrôles. En tout temps, la police peut procéder n'importe où à des contrôles d'identité indépendamment de tout soupçon ou autre motif. (A vrai dire, on ne sait pas encore si la Commission européenne ne va pas interdire les enquêtes sous couverture car elles sont incompatibles avec la liberté de déplacement. Elle demande une ordonnance sur la liberté de déplacement dont l'article 19 stipule qu'un Etat membre ne doit pas édicter de prescriptions juridiques exclusivement applicables à proximité de la frontière intérieure et prévoyant des contrôles ponctuels ou visuels pour vérifier l'identité.)
- Des unités policières des Etats de l'UE peuvent continuer leurs poursuites en Suisse («droit de suite»).
- Notre pays aurait accès au système d'information Schengen (SIS), banque de données électronique de l'UE qui contient actuellement 11 millions de noms. (A l'avenir, des données biométriques (p. ex. les empreintes digitales) pourront être enregistrées. Certes on évoque la protection des données mais elle n'est guère garantie. Il existe déjà des demandes de particuliers et d'autorités judiciaires qui souhaitent avoir accès au SIS.)

- Les unités de polices cantonales seront centralisées et leur souveraineté limitée (le droit communautaire prime le droit cantonal).
- Tous les pays devront appliquer les développements futurs du droit européen.
- L'accord Schengen entraîne avant tout l'abolition des frontières. La prochaine étape – il en est déjà question, mais officieusement – sera l'union douanière avec pour conséquence l'augmentation de notre TVA qui passera de son niveau actuel, 7,6%, à celui des Etats de l'UE, environ 15%.

Dublin

- Ce qui sera en vigueur, c'est l'accord de Dublin sur le premier pays d'asile. Tout demandeur d'asile ne peut déposer de demande que dans un seul pays de l'UE. Si celle-ci est refusée, aucun autre pays ne peut accepter sa demande.

Conséquences de ces accords

- On va sacrifier, au nom du profit, le «modèle suisse», c'est-à-dire toute une série d'acquis:
 - ❖ la prospérité, la sécurité de l'emploi et les salaires élevés,
 - ❖ une bonne protection sociale,
 - ❖ la démocratie directe,
 - ❖ la cohésion interne du pays,
 - ❖ l'indépendance et la souveraineté,
 - ❖ le bien commun.
- L'économie stable des PME (99% des entreprises, 70% des emplois), exposée à une concurrence sans limites, sera ruinée.
- Le chômage va augmenter.
- La sécurité sociale va être saignée à blanc.
- La concurrence massive en matière d'emploi mettra en péril la paix sociale et la lutte pour la vie va provoquer des sentiments négatifs à l'égard des immigrés.
- L'abolition des frontières va entraîner un afflux incontrôlé de personnes et de main-d'œuvre.
- Les impôts vont augmenter.
- Nous allons nous adapter au capitalisme mondial et devenir de plus en plus dépendants des multinationales.
- De moins en moins de personnes auront accès à l'éducation, à la formation, au travail et à la richesse.

Nous exigeons ...

- des conditions sociales humaines dans toutes les régions de la Suisse, de l'Europe et du monde entier,
- un débat public sur les moyens de renforcer la souveraineté des peuples,
- l'abandon du capitalisme transnational qui ne connaît que le profit et ignore l'intérêt général.

Nous ne voulons pas ...

- sacrifier les acquis de la Suisse et des pays européens à un ordre économique mondial qui a perdu tout sens de la mesure.

Agissons raisonnablement – restons humains, souverains et ouverts sur le monde !

NON à l'extension de la libre circulation des personnes

NON à l'accord Schengen/Dublin

Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique

Case postale 2959 • CH-8033 Zurich • Tél. 01-350 72 75 • Fax 01-350 72 76 • CCP 87-745 508-5

www.discours-libre.ch